R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL
UNIVERSITE PARIS–EST CRETEIL

MASTER

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613–1 ;
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 613–32 à R. 613–37 ;
Vu l'arrêté du 07 juillet 2021 relatif à l'accréditation de l'UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par M. JAD JARI, né le 3 juin 1991 à NIMES (030) en vue de son inscription au master ;
Vu les procès–verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

VU LE PARCOURS TYPE Urbanisme et expertise internationale,

Le diplôme de **MASTER** SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, Mention URBANISME ET AMENAGEMENT
mention assez bien
est délivré à M. **JAD JARI**

au titre de l'année universitaire 2022–2023
et confère le **grade de master,**
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 16 novembre 2023

Le titulaire

Le Président

PRÉSIDENCE Université Gustave Eiffel

Gilles ROUSSEL

Le recteur de la région académique,
Chancelier des universités

ACADÉMIE DE PARIS

Christophe KERRERO

N° UEIFFEL 17009117

/2023202205185